

---

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 20 JUILLET 2005**

---

Présents : MM. Jean-Pierre JORCIN – Cosme BOROT – Me Cécile BURDIN – M. Cosme DAMÉ – Me Emma GAGNIERE – MM. Vincent GAGNIERE – Daniel GARNIER – Gilbert PILLOUD – Guy SUIFFET – Laurent SUIFFET – Albert TOURT –

**✕ PRESENTATION PAR MONSIEUR STIVAL DE LA POSTE D'UN NOUVEAU PRODUIT**

La Poste commercialise depuis quelques mois des enveloppes timbrées portant le logo ou une photo du village ou de la station locale. Pour Val Cenis, l'impression de 10 000 enveloppes reviendrait à 637.83 € soit 318.91 € pour chacune des deux communes. Ces enveloppes sont vendues par La Poste au prix de 0.83 € l'unité, 6.34 € les 10 ou 58.83 € les 100.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à ce projet.

**✕ ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA ZAC DU PLAN DES CHAMPS**

A l'issue de l'appel d'offres lancé pour les travaux de voirie et réseaux divers ZAC du Plan des Champs et aménagement de l'accès à la ZAC - RD 902, 7 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises, une seule entreprise a fait parvenir une offre et 5 se sont excusées.

L'offre émanant de l'Entreprise MARTOIA s'élève à 832 875.66 € HT pour la tranche ferme et 302 845.81 € HT pour la tranche conditionnelle, après confirmation des délais d'exécution l'offre est conforme aux besoins à satisfaire et en dessous des estimations des maîtres d'œuvre. La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir l'entreprise MARTOIA, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec cette entreprise.

**✕ CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'ETUDE DE L'AUDITORIUM**

Un marché selon la procédure adaptée après mise en compétition, a été lancé pour la maîtrise d'œuvre pour la création d'un auditorium et extension de la Maison de Val Cenis.

A l'issue des auditions des équipes sélectionnées, le choix du jury s'est porté sur l'équipe d'Yvan PEYTAVIN. Ce choix est approuvé par le Conseil Municipal.

**✕ CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'ETUDE D'AMENAGEMENT CIMETIERE, FAÇADE CINEMA ET ENTREE DE VILLAGE, GARDERIE ET LIAISON VILLAGE - ZAC DU PLAN DES CHAMPS**

Dans le cadre de la consultation lancée auprès d'architectes urbanistes pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude d'aménagement cimetière, façade cinéma, entrée de village, garderie et liaison village – ZAC du Plan des Champs, 6 candidats ont été consultés et 2 ont répondu.

Il est décidé de retenir le bureau d'architectes Louis LAURENT & Bernard PERINO dont la proposition d'honoraires est la suivante :

- *aménagement et agrandissement cimetière*
  - étude dossier faisabilité 850.00 € HT
  - honoraires maîtrise d'œuvre du montant des travaux 11 %
- *façade cinéma*
  - étude dossier faisabilité 800.00 € HT
  - honoraires maîtrise d'œuvre du montant des travaux 12 %

- *entrée village, liaison village – ZAC du Plan des Champs, garderie*
  - o études 12 600.00 € HT
  - o honoraires maîtrise d'œuvre du montant des travaux
    - entrée village 9 %
    - liaison village – ZAC du Plan des Champs 11 %
    - garderie 12.5 %

#### **✕ DEMANDE DE SUBVENTION CDPRA POUR LE POSTE D'ANIMATEUR DE L'EPM**

Le poste d'animateur de l'Espace Public Multimedia est actuellement financé à hauteur de 50% au titre du programme Leader+ (de décembre 2003 à novembre 2005).

Dans le cadre du CDPRA, il est possible d'obtenir une aide répartie de la façon suivante pour les années suivantes :

<b>Période</b>	<b>Durée</b>	<b>Financeurs</b>
Année 2006	12 mois	CDPRA 25% - CT 25%
Année 2007	12 mois	CDPRA 20% - CT 20%
Année 2008	12 mois	CDPRA 15% - CT 15%
Janvier à Juin 2009	6 mois	CDPRA 10% - CT 10%

Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention pour cette action.

#### **✕ CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC EDF POUR UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE**

E.D.F. propose une convention de servitude de passage pour une ligne électrique souterraine qui permettra d'alimenter en électricité le local de pompage pour l'enneigement artificiel situé lieu-dit Pré Bovard.

Un avis favorable est donné à cette demande.

#### **✕ QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal :

- Décide de maintenir la subvention de 100 € à l'Association Cheval Attitude, et de verser une subvention de 600 € en faveur du Niger,
- Prend connaissance des permis de construire suivants :
  - o Lionel BOROT pour la construction d'une maison individuelle au Hameau d'Herbefin,
  - o SIVOM de Val Cenis pour la construction de la station d'épuration
- Décide, en accord avec les autres communes de Haute Maurienne de délibérer par solidarité avec les éleveurs touchés par des attaques de loup et de demander une régulation contrôlée de l'espèce, l'amélioration des dispositifs de protection ainsi que le renforcement et l'accélération des mesures d'indemnisation. Dans le cadre d'une défaillance de l'Etat à réguler la protection du loup en Haute Maurienne, un arrêté sera pris dans ce sens et en concertation entre chasseurs et éleveurs.